

ARRETE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N°21/2026 PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT AVENUE DU 19 MARS 1962

Le Maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;

VU le CGCT et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;

VU le Code de la Route ;

Vu la demande en date du vendredi 30 janvier 2026 par laquelle Madame Delphine GUTIERREZ, demeurant 12 avenue du 19 mars 1962 à Sainte-Foy-de-Peyrolières (31470) sollicite de réglementer le stationnement sur cette même avenue en vue d'un déménagement réalisé du samedi 7 février 2026 au dimanche 8 février 2026 de 8h30 à 19h.

Considérant, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du samedi 7 février 2026 au dimanche 8 février 2026 de 8h30 à 19h, le stationnement avenue du 19 mars 1962 sera réglementé. Mme GUTIERREZ sera autorisée à stationner un camion de déménagement sur la place de parking située en face du 12 avenue du 19 mars 1962.

Article 2 : Pour permettre le bon déroulement du déménagement, le pétitionnaire est autorisé à réserver dès le vendredi 6 février 2026, 20h00 la place de parking nécessaire au stationnement du véhicule de déménagement.

Article 3 : Mme GUTIERREZ mettra en place toute signalisation nécessaire pour assurer la sécurité de tous les usagers. Cette signalisation sera déposée dès lors que les motifs ayant conduit à sa mise en place auront disparu.

Article 4 : Mme GUTIERREZ sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de son déroulement.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys
- A Mme GUTIERREZ
- A la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, le 02 février 2026
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
Véronique PORTE

